

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

**Séance du 28 janvier 2011**

Nombre de membres	
Afférents au Conseil	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la	
Délibération	12
Date de convocation	12/01/2011
Date d'affichage	31/01/2011

**L'an deux mil onze, le vingt huit janvier, à 20 H 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr DUMONT Jean-Claude, Maire.**

**Etaient présents : Mr DUMONT JC, Mme GUERMEUR M, CRESPEL A, Mr WATRIN F, Mr HENRY G, Mme SERRE F, Mme BAVOUX F, Mme FAVEAUX R, Mr LEPRINCE R, Melle GAND E, Mr HOCHLEITNER P, Melle PAQUIN J, Mr KNAJDER M.**

**Absent excusé : /**

**Absents : Melle PAQUIN Josette, Mr HUSSON Hugues.**

**Mme GUERMEUR Michèle est nommée secrétaire de séance.**

**ECHANGE TERRAINS ZONE ENTRE DEUX HAIES.**

Dans le cadre de la poursuite du développement de la zone « Entre Deux Haies » dans ses parties habitat par la commune de DIEUE-SUR-MEUSE et économique par la Codecom du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue, considérant que la Codecom doit – en application du Code Général des Collectivités Territoriales – être propriétaire des terrains situés dans une zone d'activité économique lorsqu'elle en exerce la compétence, considérant que la commune doit rester propriétaire des terrains qui seront affectés à l'habitat et la Codecom devenir propriétaire des terrains affectés à l'activité économique, sachant que la maîtrise des voiries principales doit appartenir à la Codecom du fait du caractère économique dominant cette zone,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Décide de procéder à des échanges de terrain, sans soulte, entre la commune de Dieue propriétaire de la parcelle ZN 10, et les futures propriétés communautaires - à l'issue de l'intervention de l'EPF Lorraine sur les parcelles 11, 13, 14, 144, 146, 150 et 179 – les échanges se feront à superficie égale,

Charge le maire de l'application de cette décision et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à ce dossier (notamment documents cadastraux et actes notariés...).

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.

Accusé de réception - S/Préf de Verdun

055-215501545-20110201-2011-01-D8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le S/Préfet : 01/02/2011  
Publication : 02/02/2011